FOCUS Bulletin

Conseil des produits agricoles du Canada

Farm Products Council of Canada

Juillet 2010

Nominations au CPAC

Le 25 juin 2010, le ministre fédéral de l'Agriculture, M. **Gerry Ritz**, a annoncé le renouvellement du mandat d'**Ed de Jong** à titre de membre du Conseil. Le ministre Ritz a dit qu'en renouvelant le mandat de M. de Jong, le Conseil s'assure de profiter des services d'un membre possédant de grandes compétences et une vaste connaissance du secteur. Pour obtenir des renseignements biographiques sur **Ed de Jong**, veuillez consulter le site Web du CPAC à l'adresse **www.fpcc-cpac.gc.ca**. Le nouveau mandat de M. de Jong, d'une durée de trois ans, est entré en vigueur le 25 juin.

On a également nommé un nouveau membre, **Jim Chatenay**. M. Chatenay est un éleveur et un agriculteur à la retraite vivant à Red Deer, en Alberta. Il a commencé à travailler en 1964 sur la ferme familiale située à l'ouest de Penhold, en Alberta. Il a acquis une vaste expérience au sein de la Commission canadienne du blé (CCB), organisme duquel il a été un directeur élu pendant 10 ans.

De plus, M. Chatenay est considéré comme un pionnier canadien dans l'industrie des vaches charolaises de race et il a occupé pendant six ans un poste d'administrateur au sein de la *Alberta Charolais Association*. Il a également été membre du comité consultatif de l'orge de la *Western Grains Research Foundation*. Il détient un diplôme en agriculture du Olds College, à Olds, en Alberta. La nomination de M. Chatenay entrera en vigueur le 24 août 2010 et son mandat se terminera le 18 décembre 2012.

DANS CE NUMÉRO

* Décisions du Conseil
* Autres Activités du Conseil
* Nouvelles sur l'industrie
* Nouvelles du portefeuille
* Nouvelles du gouvernement
* Que saviez-vous ?
* Prochaines réunions

COMMENTAIRES ou QUESTIONS

Conseil des produits agricoles du Canada
Édifice Canada, 10e étage
344, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1R 7Y3
Courriel : **fpcc-cpac@agr.gc.ca**
Site Web : **www.fpcc-cpac.gc.ca**
Téléphone : (613) 995-6752
Télécopieur : (613) 995-2097
Téléscripteur/ATME : (613) 943-3707

Rédaction/Création :
Chantal Lafontaine

Canada

Affaires du Conseil
(Décisions)

Producteurs de poulets du Canada (PPC)

Modification de l'Ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation du poulet au Canada

Le 3 juin 2010, le Comité sur les redevances du Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC) a approuvé la modification proposée à l'Ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation du poulet au Canada.

La modification tiendra compte du changement apporté au taux de redevance au Québec en raison d'une hausse des frais administratifs de l'office. Le taux provincial augmente de 0,01 $/kg de poulet (poids vif), passant de 0,0166 $ à 0,0176 $/kg. L'augmentation de la redevance entrera en vigueur le 1er juillet 2010 et prendra fin le 31 décembre 2010.

Redevance proposé combiné : cents par kg de poulet (poids vif):

Province	Redevance proposé combiné	Redevance combiné	Redevance provinciale proposé	Changement de redevance
Québec	1,76	1,66	1,32	0,10

Modification du Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation du poulet pour la période A-100

Au cours de sa téléconférence du 21 juillet 2010, le Conseil a approuvé la modification au Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation du poulet qui établit un contingent intérieur de 201 900 530 kilogrammes de poulet, poids vifs (148 656 258 kg, poids éviscéré) et un contingent d'expansion des marchés de 12 267 582 kilogrammes de poulet, poids vif (9 030 905 kg, poids éviscéré) pour la période commençant le 12 septembre 2010 et se terminant le 6 novembre 2010.

LIMITES DE PRODUCTION ET DE COMMERCIALISATION DU POULET POUR LA PÉRIODE COMMENÇANT LE 12 SEPTEMBRE 2010 ET SE TERMINANT LE 6 NOVEMBRE 2010

	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3
Article	Province	Production assujettie aux contingents fédéraux et provinciaux (en poids vif) (kg)	Production assujettie aux contingents fédéraux et provinciaux d'expansion du marché (en poids vif) (kg)
1.	Ont.	66 890 961	2 550 000
2.	Qc	54 598 791	5 218 000
3.	N.-É.	7 217 800	0
4.	N.-B.	5 773 113	0
5.	Man.	8 529 328	450 000
6.	C.-B.	29 531 961	2 035 000
7.	Î.-P.-É.	760 585	0
8.	Sask.	7 247 016	1 014 582
9.	Alb.	18 510 736	1 000 000
10.	T.-N.-L.	2 840 239	0
Total		201 900 530	12 267 582

Les Éleveurs de dindon du Canada (EDC)

Modification de l'Ordonnance sur les redevances à payer par les producteurs pour la commercialisation des dindons du Canada

Le 3 juin 2010, le Comité sur les redevances du CPAC a approuvé la modification proposée à l'Ordonnance sur les redevances à payer par les producteurs pour la commercialisation des dindons du Canada. La modification tiendra compte du changement apporté au taux de redevance au Québec en raison d'une hausse des frais administratifs de l'office.

suite page 3

Les Éleveurs de volailles du Québec ont augmenté leur taux provincial de 0,10 $/kg de dindon (poids vif), qui passe de 0,0265 $ à 0,0275 $/kg. Cette hausse porte la redevance totale à 0,0435 $/kg au lieu de 0,0425 $.

Redevance proposé combiné : cents par kg de dindon (poids vif):

Province	Redevance proposé combiné	Redevance combiné	Redevance provincial proposé	Changement de redevance
Québec	4,35	4,25	2,75	0,10

Modification du règlement administratif no 4

Le 22 juin 2010, le Comité de réglementation du CPAC a approuvé la modification que les EDC ont apportée à leur indemnité de déplacement et aux allocations annuelles pour le vice-président et les membres de la direction. Le règlement administratif des EDC prescrit un examen annuel fondé sur les indemnités de déplacement prévues par le Conseil du Trésor du Canada. À la suite de l'examen, l'indemnité de déplacement a augmenté pour passer de 0,49 $ à 0,51 $ le kilomètre, de même que l'allocation annuelle, tant du vice-président que des membres de la direction, qui passe de 3 000 $ (250 $/mois) à 3 300 $ (275 $/mois).

Modification au Règlement sur le contingentement de la commercialisation du dindon (1990)

Le 21 juillet 2010, les membres du CPAC ont approuvé la modification proposée au Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation du dindon (1990) pour la période de contrôle 2010-2011, qui établit le contingent à 167 992 444 kg (370 359 992 lb), soit une diminution de 1 008 708 kg (2 223 821 lb) par rapport au contingent initial approuvé en février par le CPAC. Cette baisse est attribuable à la réduction de l'allocation versée aux transformateurs dans les provinces de l'Est et à un rajustement à la hausse de 18 938 kg des contingents conditionnels des éleveurs multiplicateurs.

PÉRIODE RÉGLEMENTÉE COMMENÇANT LE 25 AVRIL 2010 ET SE TERMINANT LE 30 AVRIL 2011

Article	Colonne 1 Province	Colonne 2 Livres de dindon
1.	Ontario	160 611 736
2.	Québec	73 944 198
3.	Nouvelle-Écosse	9 486 935
4.	Nouveau-Brunswick	7 563 650
5.	Manitoba	28 684 504
6.	Colombie-Britannique	45 293 409
7.	Saskatchewan	12 168 906
8.	Alberta	32 606 654
TOTAL		370 359 992

Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie (OCRDMPBB)

Modification de l'Ordonnance sur les redevances à payer pour la recherche, le développement des marchés et la promotion des bovins de boucherie

Au cours de sa téléconférence du 23 juin 2010, le Conseil à approuvé la modification à l'Ordonnance sur les redevances à payer pour la recherche, le développement des marchés et la promotion des bovins de boucherie. La nouvelle ordonnance est entrée en vigueur le 1er juillet 2010.

La modification tiendra compte des changements apportés aux taux de redevance en Colombie-Britannique et au Québec. En Colombie-Britannique, le *Cattle Industry Development Counci*l a augmenté la part provinciale de ses redevances à 3,00 $ par animal comparativement au taux actuel de 2,00 $ par animal.

La Fédération des producteurs de bovins du Québec a modifié deux redevances, l'une pour les veaux laitiers et l'autre pour les vaches de réforme. Dans le cas des veaux laitiers, le taux de redevance a augmenté, passant de 4,94 à 5,04 $ par animal, tandis que dans celui des vaches de réforme, le taux de redevance a chuté, passant de 25,94 à 7,79 $ par animal.

suite page 4

Redevances proposées combinées : $ par tête de bétail :

Province	Redevances proposées combinées	Redevances combinées	Redevances provinciales proposées	Changement de redevances
Colombie-Britannique	3,00 $	2,00 $	2,00 $	1,00 $
Québec				
Veau laitier	5,04 $	4,94 $	404 $	0,10 $
Bovin de réforme	7,79 $	25,94 $	6'70 $	(18,15 $)

Les Producteurs d'œufs du Canada (POC)

Modification au Règlement de l'Office canadien de commercialisation des œufs sur le contingentemen (1986)

Le 23 juin 2010, le Conseil a approuvé la modification au Règlement de l'Office canadien de commercialisation des œufs sur le contingentement (1986), qui tiendra compte d'une augmentation de 558 000 pondeuses pour le reste de l'année 2010.

À la suite d'un examen des conditions et des principaux indicateurs du marché des œufs qui a permis de constater une tendance à la hausse de la consommation apparente au cours des trois dernières années, les POC ont déterminé qu'une augmentation du contingent fédéral de 13,95 millions de douzaines était justifiée. Le contingent de base (y compris pour les Territoires du Nord-Ouest) est de 477,7 millions de douzaines d'œufs; cette hausse porte le contingent total à 570,2 millions de douzaines.

LIMITES DES CONTINGENTS POUR LA PÉRIODE COMMENÇANT LE 13 JUIN 2010 ET SE TERMINANT LE 25 DÉCEMBRE 2010

Colonne 1 Province	Colonne 2 Limite des contingents fédéraux (nombre de douzaines d'œufs)	Colonne 3 Limite des contingents de transformation (nombre de douzaines d'œufs)	Colonne 4 Limite des contingents pour le développement du marché d'exportation (nombre de douzaines d'œufs)
Ontario	113 450 527	9 419 308	
Québec	57 091 906	1 345 615	
Nouvelle-Écosse	11 063 219		
Nouveau-Brunswick	6 318 133		
Manitoba	32 242 972	5 382 462	6 728 077
Colombie-Britannique	37 314 708	1 345 615	
Île-du-Prince-Édouard	1 832 032		
Saskatchewan	13 807 201	2 691 231	
Alberta	27 408 956	336 404	
Terre-Neuve-et-Labrador	4 908 615		
Territoires du Nord-Ouest	1 601 677		

Autres Affaires du Conseil

Orientation du nouveau président du CPAC

Depuis son arrivée au sein du Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC) en mai et suivant les conseils et l'expertise des membres et du personnel du Conseil, M. Pellerin a participé à diverses séances d'orientation et réunions de l'industrie.

Le ministre Ritz a donné à M. Pellerin le mandat de continuer à assumer son rôle de chef de file et d'aider les offices nationaux et les intervenants à administrer le système de gestion de l'offre, en ayant comme principal objectif de veiller à ce que le système jouisse de la souplesse nécessaire pour relever les défis actuels et futurs.

Le ministre invite également M. Pellerin à poursuivre la mise en œuvre des priorités stratégiques du CPAC, notamment : interagir et collaborer avec les régies agroalimentaires et les gouvernements provinciaux afin de traiter des questions d'intérêt commun, améliorer le processus de règlement des différends et encourager l'établissement d'offices de promotion et de recherche (OPR).

En outre, on a demandé à M. Pellerin d'assumer un rôle de chef de file et d'aider le secteur du porc à mettre en place un OPR. On lui a demandé notamment d'user de ses capacités de leader pour tenter d'atteindre un consensus pancanadien, afin que l'industrie du porc soit en mesure de profiter des avantages qu'un OPR peut procurer.

M. Pellerin profitera des réunions estivales des offices pour rencontrer les membres des offices, les intervenants de l'industrie et les régies provinciales et améliorer sa connaissance et sa compréhension du rôle important que le Conseil joue dans le soutien de l'industrie.

suite page 5

À titre d'exemple, le 7 juin, les membres du Conseil ont tenu une réunion à Saskatoon, en Saskatchewan, parallèlement à la conférence estivale (du 6 au 8 juin) du Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles (CCTOV). M. Pellerin, en compagnie de membres du Conseil, a pris part à la conférence et a profité de l'occasion pour visiter quelques installations du centre de recherche de l'Université et rencontrer le *Saskatchewan Agri-Food Council*.

Séance de réflexion du Conseil

Dans l'optique de l'engagement continu du CPAC qui vise à aider davantage les offices nationaux et à mettre en œuvre son plan stratégique 2009-2012, les membres du Conseil participeront à une séance de réflexion dans le but d'examiner les objectifs du Conseil et de valider et adapter les travaux en cours. Cette séance se tiendra durant l'automne 2010, à Ottawa. L'objectif consistera à établir des priorités et à élaborer un plan de travail comportant des échéanciers.

Au cours de la première année, les membres du Conseil ont examiné des pistes de solution permettant d'améliorer la gouvernance et le processus décisionnel du CPAC, dans le but de veiller à ce que les décisions du Conseil demeurent crédibles, justifiables et transparentes et de soutenir davantage les offices nationaux et les intervenants dans la gestion des systèmes.

Les autres objectifs stratégiques du plan triennal du CPAC consistent à augmenter sa base de connaissances et d'expertise, à accroître ses interactions avec les intervenants, à améliorer ses mécanismes de règlement des différends, à encourager la mise en place d'offices de promotion et de recherche et à améliorer les communications.

Recueil de données du CPAC

Le Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC) travaille à l'élaboration de son Recueil de données 2010 pour l'industrie de la volaille et des œufs. Cette 9e édition constitue une autre étape vers l'enrichissement de la qualité des données accessibles à tous les Canadiens intéressés à ces industries et démontre l'importance des industries avicoles et ovocoles au Canada. Le recueil sera achevé et publié à l'automne 2010.

Nouvelles de l'industrie

Le Canada se classe parmi les meilleurs pays en matière de salubrité des aliments

Dans un rapport publié au début de juin par la *Johnson-Shoyama Graduate School of Public Policy*, laquelle fait partie de l'Université de la Saskatchewan et de l'Université de Regina, on compare le système d'assurance de la salubrité des aliments du Canada à celui d'autres pays industrialisés. Selon le rapport, notre pays se classe parmi les meilleurs au monde en matière de protection de la qualité de l'approvisionnement alimentaire.

Selon ce rapport indépendant, le Canada se trouve au quatrième rang, à égalité avec les États-Unis, derrière le Danemark, l'Australie et le Royaume-Uni. Le classement supérieur de la salubrité des aliments au pays serait attribuable à des facteurs comme le taux de maladies d'origine alimentaire, les inspections, les programmes de sensibilisation, l'utilisation de produits agrochimiques et les stratégies en matière de bioterrorisme, de gestion du risque et de rappels d'aliments.

Dans le cadre d'une étude similaire menée en 2008, le Canada s'était classé au cinquième rang. C'était peu avant l'éclosion de la bactérie Listeria, qui a entraîné la publication du deuxième rapport trois ans plus tôt que ce qui était prévu au calendrier.

Pour en savoir davantage, consulter la page Web : **http://www.cbc.ca/consumer/story/2010/06/03/con-food-safety.html?ref=rss#ixzz0qGg2J7Pn (en anglais seulement).**

Réunion estivale du CCTOV

Le conseil d'administration du Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles (CCTOV) s'est réuni au cours de sa conférence estivale à Saskatoon, en Saskatchewan, afin de discuter des enjeux et d'approuver son budget pour l'exercice 2010-2011.

suite page 6

Aucun changement n'a été apporté à la composition du conseil d'administration et du comité exécutif du CCTOV en 2010-2011.

Membres du CCTOV

Président – ***Reg Cliche***
Vice-président – ***Mike Vanderpol***
Secrétaire – ***René Proulx***
Trésorier – ***Craig Evans***
Président sortant – ***Paul Borg***
Fédération canadienne des couvoirs – ***Rick Weiss*** et ***Gerry Kennie*** (***Ernie Silveri*** – substitut)
Classement des œufs – ***Hank Lammers*** et ***Bert Harman*** (***Richard Decelles*** – substitut)
Surtransformateurs d'œufs – ***Mike Vanderpol*** et ***Aaron Kwinter*** (***Ian McFall*** – substitut)
Transformateurs de poulet – ***René Proulx*** et ***Reg Cliche*** (***Lucy McKee*** – substitut)
Transformateurs de dindon – ***Jeff McDowell*** et ***Craig Evans*** (***Wayne Urbonas*** – substitut)
Surtransformateurs de volaille – ***Ed Rodenburg*** et ***Craig Richardson***

Nouvelles du portefeuille

Aider à bâtir une nouvelle génération d'agriculteurs

L'avenir de l'agriculture au Canada repose sur une nouvelle génération d'agriculteurs intelligente et compétente. En tant qu'organismes partenaires du portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Financement agricole Canada (FAC) et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) apportent leur contribution pour donner à cette nouvelle génération toutes les chances de réussir.

AAC et FAC financent tous deux les 4-H en tant qu'outil important dans l'acquisition de compétences et de connaissances de base chez les jeunes. Au Québec, FAC s'associe à l'Association des jeunes ruraux du Québec et à la Fédération de la relève agricole du Québec pour viser en particulier les adolescents et les jeunes adultes vivant en milieu rural.

Cette nouvelle génération d'agriculteurs est innovatrice, avancée sur le plan technologique et disposée à essayer de nouvelles façons de faire. Les agriculteurs aiment toujours recevoir un peu de reconnaissance et d'encouragement. Dans cette optique, le concours des jeunes agriculteurs d'élite du Canada (CJAEC) offre une tribune positive pour reconnaître et célébrer les progrès et l'excellence en agriculture au pays. AAC est un commanditaire national du CJAEC, tandis que FAC en est un commanditaire régional.

Le site Financement agricole Canada - Jeunes agriculteurs fournit des précisions au sujet du travail de FAC auprès des jeunes agriculteurs. Pour de plus amples renseignements sur les publications de FAC, prière de consulter le site **www.fcc-fac.ca**.

Nouvelles du gouvernement

Une section Internet et un Chantier national de la relève agricole

Le ministre des Anciens combattants et ministre d'État (Agriculture), M. **Jean-Pierre Blackburn**, a annoncé à la fin de mai la mise en place du Chantier national de la relève agricole et

suite page 7

lancé officiellement une nouvelle section consacrée entièrement à la relève dans le site Web d'Agriculture et Agroalimentaire Canada : **www.agr.gc.ca/lareleve**.

Cette nouvelle section Web fait suite aux enjeux soulevés lors des cinq tables rondes que le ministre Blackburn a tenues à l'automne dernier avec de jeunes agriculteurs, des étudiants en agriculture, des universitaires et d'autres intervenants du secteur et qui avaient comme but de mieux comprendre les défis et les possibilités qui se présentent aux jeunes de la relève agricole. Elle vise à assurer un meilleur accès à l'information sur les outils, les programmes et les services offerts aux agriculteurs débutants.

Pour consulter la nouvelle section du site Web sur la relève agricole ou pour obtenir une copie du rapport des tables rondes du ministre Blackburn, veuillez visiter le site **www.agr.gc.ca/lareleve**.

Lancement d'un nouveau livret sur les allergies alimentaires courantes

Le gouvernement du Canada a lancé un livret destiné aux consommateurs qui contient des renseignements importants sur les allergènes alimentaires les plus courants. Le ministre **Gerry Ritz** a déclaré que le gouvernement du Canada travaille pour garder les Canadiens informés sur les allergènes alimentaires et la salubrité des aliments. Le livret fait ressortir le besoin de mettre l'accent sur la compréhension et le soutien de ceux qui souffrent d'une allergie alimentaire ou sont touchés par une telle allergie. Il offre également un accès facile à des renseignements de première importance comme les sources habituelles d'allergènes et les noms des allergènes alimentaires les plus courants, des conseils pour éviter les réactions allergiques, les symptômes d'une réaction allergique et le traitement des allergies alimentaires.

Pour commander des exemplaires du livret Allergies alimentaires courantes : Guide du consommateur - Comment gérer les risques, composez le 1-800-442-2342/ATS, le 1-800-465-7735 ou le 1-800-O-Canada. Pour recevoir les rappels d'aliments et les alertes à l'allergie par courriel, visitez le site suivant **www.inspection.gc.ca**.

Vous pouvez aussi consulter le livret sur le site Web du gouvernement du Canada sur la salubrité des aliments **www.gc.ca.**

Prochaines réunions - 2010

Septembre 2010

8 septembre	Réunion de l'ANRA	Ottawa
8 et 9 septembre	Les Producteurs d'œufs du Canada	Ottawa
9 septembre	Atelier des PPC sur la croissance différentielle	Ottawa
22 et 23 septembre	Les Éleveurs de dindon du Canada	Toronto
28 septembre	Les Producteurs de poulet du Canada	Ottawa
28 et 29 septembre	Conseil des produits agricoles du Canada	Ottawa

Que savez-vous de la salubrité des aliments cuits au barbecue?

Ah l'été! Partout au pays, les familles apprécient leurs repas préférés au barbecue. Voici des conseils que vous devez garder à l'esprit pour assurer la salubrité des aliments.

PROPRE au départ!
Se laver les mains est l'une des meilleures façons de prévenir la propagation des toxi-infections alimentaires. Vous lavez-vous les mains à l'eau tiède et au savon pendant au moins 20 secondes avant et après la manipulation d'aliments? Il faut également se les laver avant de passer d'un aliment à un autre.

Quand vous pensez BARBECUE, pensez RÉFRIGÉRATION!
Gardez les aliments au frais, à 4 ºC (40 ºF) ou moins. Il est préférable de garder les aliments périssables au réfrigérateur jusqu'au moment de les cuire ou de les manger. Des bactéries peuvent proliférer et gâter des aliments qui sont laissés dans la zone des températures dangereuses (de 4 à 60 ºC/de 40 à 140 ºF) pendant plus de deux heures. Les chaudes journées d'été, réduisez cette durée maximale à une heure ou moins.

Conseil de sécurité alimentaire : Il est parfois utile d'utiliser deux glacières – l'une pour les boissons (qu'on aura tendance à ouvrir plus souvent) et l'autre pour les aliments.

CUISINEZ en toute sécurité!
Ayez un thermomètre alimentaire numérique à portée de la main. Prévenez les toxi-infections alimentaires en cuisant les aliments jusqu'à ce qu'ils atteignent une température interne sûre. Les spécialistes en sécurité alimentaire sont d'avis que les thermomètres alimentaires constituent la seule façon de cuire en toute sécurité sans risquer de trop cuire!

SÉPAREZ les aliments crus des aliments cuits!
Les aliments crus peuvent contaminer les aliments cuits et causer ainsi des toxi-infections alimentaires. Les aliments crus et les aliments cuits doivent être conservés séparément, dans des contenants couverts. Préparez à l'avance des assiettes et des ustensiles propres. N'utilisez jamais pour la viande cuite une assiette, un ustensile ou un plateau ayant servi pour la viande crue. Les jus de viande crus peuvent transmettre des bactéries à la viande cuite et causer des toxi-infections alimentaires!

Conseil de sécurité alimentaire : Avant de placer la viande dans sa marinade, mettez un peu de marinade de côté, au frigo, afin de pouvoir l'utiliser plus tard pour badigeonner la viande ou pour préparer une sauce. N'utilisez jamais de marinade ayant contenu de la viande crue sur une viande cuite.

Source : www.poulet.ca